

Compte rendu de la séance du 05 janvier 2018

Présents :

Monsieur Christian BOURDIER, Madame Jocelyne GIROUX, Monsieur William NAFZIGER, Monsieur Jean-Paul LOUMEAU, Monsieur Morad SALMI

Excusés :

Madame Jennifer PALMER

Absents :

Madame Marie-Laure PORTIER-HERREYRE, Monsieur Mathieu COMPOSTELLA

Réprésentés :

Madame Patricia BOUTY par Monsieur Christian BOURDIER

Secrétaire de séance: William NAFZIGER

Ordre du jour:

- 1) Travaux de la salle polyvalente: avenants au marché
- 2) Validation remplacement de la borne incendie de la place
- 3) Travaux prévisionnels 2018 pour montage des dossiers
- 4) Mise au point et finalité pour repas du 14 janvier 2018
- 5) Questions diverses

Remplacement de la borne incendie de la place de l'église (DE 2018 001)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer la borne incendie située sur la place de l'église car elle est défectueuse.

Il rappelle en outre que la commune est en déficit s'agissant de la protection contre l'incendie: il n'y a que 2 bornes incendie: une à Descot et une sur la place de l'église.

Monsieur le Maire présente le devis de la SOGEDO (distributeur de l'eau):
- 1 439.06€ HT, soit 1 726.86€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de remplacer la borne incendie située sur la place de l'église.

ACCEPTTE le devis de la SOGEDO d'un montant de 1 439.06€ HT, soit 1 726.86€ TTC.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Avenants travaux salle polyvalente (DE 2018 002)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des moins-values peuvent être réalisées pour les lots électricité, plomberie-ventilation-chauffage et menuiseries extérieures, car certains travaux n'ont pas été réalisés ou ont été changés.

L'entreprise LAVANDIER, attributaire du lot 11 (électricité) propose une moins-value de 239.82€ HT.

L'entreprise LAVANDIER, attributaire du lot 12 (plomberie-ventilation-chauffage) propose une moins-value de 1 660.13€ HT.

L'entreprise PASQUON, attributaire du lot 6 (menuiseries extérieures), propose une moins-value de 2 710€ HT.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des plus-values peuvent être réalisées pour le lot peinture car des travaux supplémentaires ont du être réalisés.

L'entreprise BAT-IMM, attributaire du lot 10 (peinture), propose une plus-value de 1 373,20€ HT.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTTE les moins-values des 3 entreprises citées ci-dessus qui prennent la forme d'un avenant.

DIT que l'avenant de l'entreprise LAVANDIER (lot n°11 électricité) est 239.82€ HT.

DIT que l'avenant de l'entreprise LAVANDIER (lot n°12 plomberie) est 1 660.13€ HT.

DIT que l'avenant de l'entreprise PASQUON (lot n°6 menuiserie extérieures) est 2 710€ HT

ACCEPTTE la plus-value de l'entreprise BAT-IMM.

DIT que l'avenant de l'entreprise BAT-IMM (lot n°10 peinture) est 1 373.20€ HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Projets des travaux à réaliser en 2018 (DE 2018 003)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux d'investissement qui pourraient être réalisés en 2018.

Monsieur le Maire rappelle qu'il devient nécessaire de changer la toiture du bâtiment des 5 appartements: il y a eu des fuites répétées endommageant les logements.

Des devis ont été demandés:

- M. BOCCALON: 28 455€ HT, soit 34 146.00€ TTC

- M. GIROUX: 26 400.50€ HT, soit 29 040.55€ TTC

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de réhabilitation de l'appartement n°2.

Monsieur le Maire propose d'aménager le parking de l'école suite à l'achat du terrain mitoyen à l'école. Il serait possible de demander des subventions au Conseil Départemental.

Une estimation a été faite:

- parking en enrobé: 44 745€HT, soit 53 694€ TTC

- parking en bi-couche: 38 570€ HT, soit 46 284.00€ TTC

- parking en calaciacre et asphalte: 27 094€ HT, soit 32 512.80€ TTC

Il faudrait aussi s'occuper de la réfection de certaines routes.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE le principe de réaliser les travaux cités ci-dessus, sous réserve de l'élaboration du Budget 2018.

DEMANDE d'autres devis pour la réfection de la toiture des gîtes.

DEMANDE de consulter d'autres corps de métiers et artisans différents pour les travaux de réhabilitation du logement n°2.

DIT que pour les travaux des routes, il faudrait les prévoir sur le tronçon le plus abîmé.

DIT que ces travaux seront mis à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux et feront l'objet de demandes de subvention.

Prix du repas communal pour les personnes extérieures (DE 2018 004)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le repas organisé par la commune, chaque début d'année, est gratuit pour les habitants de la commune et payant pour les invités extérieurs à la commune.

Jusqu'à présent, le prix du repas était de 15€ par personne. Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif à 17€ par personne.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'augmenter le prix du repas organisé par la commune pour les personnes extérieures.

DIT qu'à compter de 2018, le prix du repas est fixé à 17€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette délibération.

Organisation du repas du 14 janvier 2018.

En apéritif, il y aura du rosé pêche. puis au menu:

- potage
- charcuterie avec salade et cornichons
- Rôti de boeuf braisé, haricots verts et chips
- Fromage et salade
- Galettes des rois, alises
- Café

Questions diverses:

1) Suite à la démission d'Hélène WEIDIG, il faut la remplacer sur les commissions, associations et syndicats.

- membre suppléant AIPS: Josy GIROUX

2) Chauffage gaz pour l'église offert par le diocèse.

3) A la rentrée 2018-2019, l'école de Doulezon repasse au format 4 jours de classe par semaine.

4) Proposition d'achat d'un lecteur de puces pour les chiens et chats errants. Problème des chevaux errants: tous les chevaux de la commune seront recensés pour connaître leurs propriétaires.

5) Portage des repas de la cantine scolaire: ont été achetées des norvegiennes pour le transport des repas.

6) Bilan SIVU Chenil de Puynormand: 375 chiens recueillis en 2016 dont 125 euthanasiés; 84 chats errants.

7) Point SDEEG: les dossiers des certificats d'économie d'énergie pour la salle polyvalente ont été envoyés.

- Chèque énergie: remplace les tarifs sociaux en fonction des revenus.
- 130 bornes de recharge devraient être installées, objectif: 300. Une subvention de 70% du coût de raccordement peut être accordée aux communes.
- SDEEG propose de s'occuper du contrôle des points d'eau dans le cadre de la défense contre l'incendie.

Fin de séance à 21h45.

Le Maire, C.BOURDIER.

Le Conseil Municipal